

Luxembourg, le 7 avril 2023

Circulaire n° 2023-046

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet : Elections communales du 11 juin 2023 – Candidat-e-s aux élections**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Un bureau centralisateur gouvernemental chargé de la détermination et de la diffusion des résultats officiels des élections communales a été institué le 17 mars 2023. Afin de permettre à ce bureau d'accomplir au mieux sa mission il importe qu'il prépare ses fichiers dans les meilleurs délais et ceci de manière complète et correcte. Pour ce faire il a besoin de certaines données à fournir par les administrations communales et les présidents des bureaux de vote principaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir **transmettre dès réception de la présente la lettre-circulaire ci-annexée concernant les candidat-e-s aux élections et les numéros d'ordre des listes de candidat-e-s dans les communes qui votent d'après le système de la représentation proportionnelle au président du bureau de vote principal de votre commune** tout en l'invitant à y faire droit le moment venu.

Veillez agréer, Madame la bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

